

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2025-44 Conseil Municipal du vingt octobre deux mil vingt-cinq

Le vingt octobre deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 18****Nombre de conseillers votants : 25****Date de la convocation : 14/10/2025****Date de mise en ligne : 21/10/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	Pascal MORA	
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Anne GOUVET	
LEYDERT	Stéphane		X	Martine LAUGE	
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X		
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Florent LALUCAA	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Ahmed ALLAL	
CASENAVE dit MILHET	Agnès		X	Alain AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie				X
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Jessica FONTENIER est candidat(e)

Jessica FONTENIER est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2025-44 : Partenariat entre la commune de Gelos et l'escadrille du 5^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 5^e régiment d'hélicoptères de combat (5^e RHC) souhaite entretenir avec son environnement local, des liens durables. Dans ce cadre, la 1^e Escadrille d'Hélicoptères de Reconnaissance et d'Attaque a souhaité mettre en place un partenariat avec la commune de Gelos.

Ce partenariat a pour objet, d'une part, de faire connaître les acteurs et les enjeux de la défense et, d'autre part, de favoriser le rayonnement des Armées et développer le lien entre l'Armée et la Nation. Les engagements respectifs des deux parties sont précisés dans la convention annexée. Elle sera conclue pour trois ans avec renouvellement soumis à un accord préalable des deux parties, et fera l'objet, au besoin, d'un point de situation annuel afin de faire le bilan des activités passées et à venir.

Le référent communal dans le cadre de ce partenariat sera le policier municipal.

Le conseil municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 - Le Maire à signer cette convention.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

FONTENIER Jessica

